

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 10221

présenté par

Mme Panot

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

La précarité dans laquelle sont plongées des personnes qui ont travaillé toute leur vie est révoltante dans un pays aussi riche que le nôtre. Alors que les dividendes n'ont jamais été aussi élevés, les carrières précaires sont légion. Travailler toute sa vie au SMIC est déjà une difficulté chaque fin de mois. Partir à la retraite ne doit pas être une nouvelle étape qui prolonge ces inégalités. Ainsi nous proposons que toute personne avec une carrière complète puisse partir avec une pension au moins égale au SMIC.